



ACADÉMIE
DE STRASBOURG

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2023-2024

Les Livrets du CIEPAS

Pacte
et prévention
du décrochage ?

Pacte et prévention du décrochage ?

Persévérance
Repérage
Remobilisation
Accompagnement
Suivi

ENJEUX

Renforcer la prévention du décrochage scolaire dans son établissement : s'appuyer sur le pacte pour cadrer des missions confiées aux enseignants ?

En effet, la **mesure 5 de la réforme du lycée professionnel** et ses 3 nouveaux dispositifs de lutte contre le décrochage ciblent des élèves qui ont globalement quitté leur formation en LP, que ce soit parce qu'ils ont décroché (5.1 : *Tous droits ouverts*) ou parce qu'ils ont récemment passé leur examen (5.2 : *Ambition emploi* et 5.3 : *Parcours de consolidation*). **Il s'agit donc plutôt ici de proposer cinq pistes pour renforcer la prévention du décrochage des lycéens professionnels.**

La fragilité des publics orientés en lycée professionnel implique une vigilance particulière quant à leur persévérance dans un parcours de formation qu'ils n'ont peut-être guère choisi ou dont ils n'avaient qu'une représentation approximative.

Comment impliquer plus largement les enseignants et les équipes pédagogiques dans la lutte contre toute sortie sans solution ? Les possibilités offertes par le pacte invitent à **détecter** et **accompagner**, aussi rapidement que possible, tout élève dont le peu d'engagement se prolonge et se confirme, à **renforcer l'attention** portée à certains signaux faibles pour **agir** avant que son raccrochage ne devienne complexe et aléatoire.



MISSIONS

- Accompagnement et orientation des élèves
- Participation aux missions d'innovation pédagogique



ACTION

Détecter les élèves en voie de décrochage actif ou passif et contribuer à leur prise en charge en lien avec les partenaires du lycée professionnel



FORFAIT ANNUEL

Part fonctionnelle du PACTE.

Prévenir le décrochage

Persévérance scolaire

Description des missions



Toute mission qui

- sensibilisera les enseignants aux enjeux du décrochage,
- renforcera leur vigilance et leur bienveillance,
- confortera des solutions ou/et les relations avec les partenaires (notamment la MLDS), sera bienvenue et contribuera à améliorer le climat scolaire au sein de l'établissement.

Les 5 profils décrits plus loin s'inscrivent dans deux types de missions liées à la persévérance scolaire et/ou la prévention du décrochage

Mission type 1

Accompagnement et orientation des élèves

Action : Détecter les élèves en voie de décrochage et contribuer à leur prise en charge en lien avec les partenaires du lycée professionnel.

Mission type 2

Participation aux missions d'innovation pédagogique

Action : Coordonner, prendre en charge et mettre en œuvre des projets pédagogiques innovants.

Objectif



Proposer des profils pour brique de pacte liées à la prévention du décrochage qui soient

- **En corrélation mais sans doublon** avec l'action de la MLDS et les dispositifs existants (y compris ceux de la mesure 5).
- **Attractifs** pour des enseignants sensibilisés à ces enjeux (il faut donc se garder d'y cumuler des tâches ingrates ou chronophages délaissées par les autres intervenants).

Ecueils à éviter



- **Confondre les missions** confiées à cet enseignant avec celles du PsyEN ou d'un coordonnateur de la MLDS : si une part de pacte peut éventuellement être confiée à ce dernier, elle ne saurait être déjà incluse dans ses missions.
- **Sous-estimer la charge de travail** confiée : le cadre tracé dans la note de service du 20/7/2023 est trop large pour correspondre à une part de pacte. Il conviendra donc de la cibler plus précisément.

Type de mission	Mission/Profil	OBJECTIFS, axes de travail et préconisations	Rôle du coordonnateur MLDS
1	<p style="text-align: center;">1</p> <p>Référent pour le repérage du décrochage passif (travail qualitatif et quantitatif, en lien avec le RDS et le GPDS)</p>	<p>Contribuer à l'établissement du diagnostic pour alimenter le travail du groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS) et créer une culture d'établissement du repérage précoce.</p> <p>Organiser et animer le repérage du décrochage passif (hors incident), via un document ou une intervention en classe : sensibiliser, former les enseignants ou/et mener des observations en classe pour repérer ce malaise puis organiser une rencontre du jeune identifié avec l'interlocuteur adapté (différents outils peuvent étayer ce repérage, parmi lesquels les évaluations nationales ou les entretiens individuels préconisés durant le cursus bac pro). Mettre à jour, diffuser, puis récolter et exploiter en coordination avec le référent décrochage scolaire (RDS), une fiche de repérage des décrocheurs passifs que tout enseignant peut compléter avant de l'adresser au RDS : préciser ses modalités d'utilisation, contribuer à son exploitation quantitative, accompagner le RDS dans son exploitation qualitative.</p> <p>Instituer éventuellement un rituel à destination des élèves pour leur permettre de se signaler : créer puis traiter une fiche de questionnaire initial destinée à chaque élève en début d'année qui les incite à réfléchir sur leur posture (à l'instar de ce qui s'est fait pour le harcèlement - ex. envisager 1 doc Moodle pour accélérer son traitement)</p> <p>Impulser, au vu du diagnostic établi, la recherche de stratégies de réponses adaptées aux situations rencontrées (y compris lorsqu'on anticipe rapidement un échec à l'examen préparé)</p>	<p>Contribution à la mise à jour du document initial + réalisation du document « rituel », identification des profils de décrocheurs dans le LP, proposition de pistes de suivi dans le cadre du GPDS</p> <p>Aide au diagnostic à l'échelle de l'établissement</p> <p>Proposition de ressources adaptées</p>
1	<p style="text-align: center;">2</p> <p>Chargé du suivi et de l'accompagnement dans la durée des équipes pédagogiques accueillant des élèves sortant de dispositifs de remobilisation et/ou de rattachage (en lien avec le RDS, le GPDS et le coordo MLDS)</p>	<p>S'assurer que la réintégration en classe des jeunes sortants de dispositifs de remotivation (y compris PAFI) soit également une réussite : par son accompagnement au quotidien dans le LP, il assure la continuité entre les actions menées et l'équipe pédagogique (passage d'informations et suivi du retour en classe) pour éviter que ces élèves ne retombent dans leur attitude précédente. Ce personnel transmet les éléments de bilan, propose des pistes de valorisation des activités menées, envisage les modalités de retour dans la classe puis suit dans la durée la prise en compte de ce jeune par son équipe enseignante : portant sur l'élève un regard différent de ses enseignants, il discute notamment avec son PP (le changement de posture constaté durant le dispositif se vérifie-t-il ? comment influencer sur le regard de l'équipe pour intégrer et pérenniser cette posture ?).</p> <p>Le retour en classe du jeune inscrit dans un dispositif est accompagné qu'il ait été totalement sorti de sa classe ou de façon ponctuelle. Ex. élève sorti de cours car inscrit dans un dispositif (ponctuel ou durable mais régulier - ex. 10 séances de 4h) : comment accompagner un réinvestissement, une exploitation en classe de cette expérience ?</p> <p>Renforcer le lien a priori et a posteriori avec l'équipe : anticiper le retour au sein du groupe classe d'un élève qui le quitte pour rejoindre un dispositif. Comment accompagner son départ (que travailler ?) puis accompagner le moment de son retour ? Enfin, suivre dans la durée sa réinsertion ?</p>	<p>Echange d'informations, explicitation du dispositif (objectifs et déroulement), conseil quant aux modalités de suivi et de valorisation du travail mené durant les dispositifs.</p> <p>Formation aux postures d'accompagnement.</p>

Type de mission	Mission/Profil	OBJECTIFS, axes de travail et préconisations	Rôle du coordonnateur MLDS
1/2	<p>3</p> <p>Chargé du suivi et de la coordination des professeurs tuteurs et accompagnants (en lien avec le RDS et le GPDS)</p>	<p>L'enseignant (ou le psyEN) forme, accompagne et assure durant l'année le suivi des professeurs (des adultes ?) ayant une mission de tutorat ou d'accompagnements individuels d'élèves fragiles.</p> <p>Il favorise les échanges, la mutualisation des expériences et le travail en réseau, élabore et suit les documents utiles, dresse le bilan du ou des dispositifs concernés et les confronte. Il prépare l'année suivante avec le GPDS et l'équipe de direction.</p> <p>Ce personnel peut également être chargé du recrutement des tuteurs et de la promotion de cette fonction au sein de la communauté éducative.</p> <p><i>Lorsque peu d'élèves sont concernés au sein de l'établissement, cette mission peut éventuellement être limitée à 1/2 part de pacte.</i></p>	<p>Si besoin, intervention après le GPDS pour les élèves dont le décrochage s'avère.</p> <p>Formation initiale* à l'entretien centré sur la personne</p>
2	<p>4</p> <p>Créer puis co-animer en classe un module utilisant les leviers de la persévérance (en lien avec le GPDS, le coordo MLDS et, le cas échéant, le professeur renfort)</p>	<p>Imaginer puis coanimer dans les classes ciblées une activité stimulante adaptée aux publics et éventuellement aux spécialités professionnelles (jeu, travaux en îlots ou chevron, etc.) qui provoque la réflexivité des élèves sur ce qu'ils ont vécu et mette l'enseignant de la classe en posture d'accompagnant.</p> <p>Priorités et objectifs de cette activité sont déterminés en GPDS</p> <p>Par ex. travailler la connaissance de soi pour renforcer les choix d'orientation.</p>	<p>Aide technique et expertise dans la création et l'évaluation du module</p> <p>Formation initiale* à la posture d'accompagnant</p> <p>Présentation d'exemples</p>
2	<p>5</p> <p>Monter un projet innovant qui remobilise le jeune sans le sortir complètement de sa classe mais privilégie un temps récurrent dans la semaine (en lien avec le GPDS)</p>	<p>Créer, tester, évaluer et réimpulser (relancer l'année N+1) un dispositif innovant ciblant des jeunes en voie de décrochage (actif ou passif).</p> <p>Ce dispositif réunit ponctuellement des jeunes (ex. cycle d'activité). Complémentaire à l'emploi du temps du jeune ou pris sur son temps scolaire (sortie de la classe) il vise à le remobiliser et à renforcer sa persévérance.</p> <p>Un bilan détaillé de cette action permettra sa poursuite et éventuellement son élargissement les années ultérieures dans un cadre identique ou différent (autre mission pacte ? HSE ?)</p> <p>Priorités et objectifs de ce dispositif sont déterminés en GPDS</p> <p>NB : dans la présentation et l'intitulé du dispositif, on veillera à la sémantique pour ne pas démotiver/stigmatiser le public ciblé (ex. « atelier », ...)</p>	<p>Aide technique et expertise dans la création et l'évaluation du module</p> <p>Formation initiale* à la posture</p> <p>Présentation d'exemples existants (ex. « Parenthèses » à Mulhouse)</p>

* Formation initiale = si besoin intervention d'un coordonnateur MLDS au lancement du dispositif, le référent la relaiera pour la suite. Si un dispositif de ce type existe dans différents établissements ou au sein du réseau FoQualE, cette formation pourra être collective.



ANNEXE 1 : Pacte lycée professionnel [extrait de la note de service] Accompagner les difficultés scolaires

« Mission : Accompagner les difficultés scolaires

Action : Détecter les élèves en voie de décrochage et contribuer à leur prise en charge en lien avec les partenaires du lycée professionnel.

La mission consiste à coordonner l'action de prévention du décrochage scolaire menée par les équipes éducatives et pédagogiques ainsi que par les personnels sociaux et de santé de l'établissement. Ce travail de coordination doit permettre de :

- détecter au plus tôt les élèves en voie de décrochage scolaire ;
- mobiliser le groupe de prévention du décrochage scolaire de l'établissement (GPDS) pour identifier les modalités d'intervention les plus pertinentes au regard des besoins des élèves repérés ;
- veiller à la mise en œuvre des solutions trouvées et suivre les élèves pris en charge.

L'exercice de cette mission se fait en lien étroit avec les personnels de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), du centre d'information et d'orientation (CIO), du responsable du réseau FoQualE, et de tous les partenaires de la formation et de l'insertion des jeunes réunis au sein de la plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD).

En fin de mission, un bilan d'activité est remis au chef d'établissement. »

Note de service du 20-7-2023 - <https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo30/MENH2320037N>



ANNEXE 2 : LA « MESURE 5 » EN QUELQUES LIGNES

Aide-mémoire réalisé à partir de diverses sources, principalement la [FAQ DGESCO](#) (consultée le 04/10/23) et un document MLDS.

Dispositif - TDO : Tous droits ouverts (5.1) ?

Ce dispositif vise à proposer très vite une palette de solutions adaptées aux élèves en fort risque de décrochage, grâce à la mobilisation l'ensemble des acteurs susceptibles de les aider que ce soit dans le lycée ou hors du lycée (Épide, E2C, Afpa, Agence du service civique, etc.). Il s'appuie donc sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux de l'accompagnement, de l'insertion, de la formation et de l'emploi des jeunes.

Dans cette démarche (PAFI), les partenariats concrétisent une alliance éducative entre l'école et des partenaires extérieurs à l'éducation nationale, après qu'un travail préalable de persévérance scolaire a été mené au sein de l'établissement scolaire et que les solutions en interne ont été envisagées. Des objectifs précis sont assignés à ce parcours individualisé conçu comme une étape dans un parcours, une étape dont la souplesse de la mise en œuvre sera privilégiée.

Dispositif - PAE : Parcours Ambition emploi (5.2) ?

Les élèves sortant du lycée sans solution d'emploi ou de poursuite d'études peuvent conserver leur "statut" d'élèves (pendant 4 mois maximum) en se réinscrivant dans leur lycée d'origine : les dispositifs de soutien, proposés, par le lycée et ses partenaires extérieurs, se déroulent au lycée ou ailleurs, à proximité du domicile du jeune.

Ce parcours vise à sécuriser l'accès à l'emploi ou à une poursuite d'études pour tous les élèves venant d'achever leur cycle de formation au LP. Appuyé sur un partenariat avec l'ensemble des acteurs territoriaux réunis au sein des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), il concerne tous les élèves volontaires ayant passé, à la dernière session, les épreuves du bac pro, du CAP, du BPA ou du DTMS, qu'ils aient ou non obtenu ce diplôme. Parallèlement, tout élève échouant à son examen (CAP, Bac Pro, Bac GT) a un droit au maintien dans sa classe terminale d'origine.

Parcours de consolidation (5.3) ?

Ce dispositif, expérimenté dans les lycées volontaires, permet, dès lors qu'un risque important d'échec est identifié chez un étudiant en 1re année de BTS issu de la voie professionnelle, de lui proposer dès les mois de décembre un parcours, pour consolider ses savoirs académiques et méthodologiques et favoriser ses chances d'obtenir un BTS en 2 ou 3 ans.